

1. Les 3 valeurs (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, DDHC, 26 août 1789)

Une valeur est un idéal, quasi impossible à atteindre mais vers lequel on tend.

- La liberté : pouvoir agir à sa guise, dans le cadre de la loi (COCREAMES)
 - Liberté de circulation
 - Liberté d'opinion
 - Liberté de culte
 - Liberté de réunion
 - Liberté d'expression
 - Liberté d'association
 - Liberté de manifestation
 - Liberté d'entreprendre
 - Liberté de se syndiquer
- L'égalité : tous les citoyens ont les mêmes droits et devoirs. (LOSUSECH)
 - Égalité devant la loi
 - Égalité devant le suffrage (une personne, une voix)
 - Égalité des sexes (homme ou femme)
 - Égalité des chances (quelles que soient les origines, les croyances, les opinions)
- La fraternité : tous les citoyens forment une communauté. Grâce à la Sécurité sociale (1945), tout être humain qui, en raison de son âge (retraite), de son état physique ou mental (maladie, accident), de sa situation économique (chômage), se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

2. Pour garantir ces valeurs, la République a aussi 5 principes : DELPASOIN

Un principe est une règle à respecter coûte que coûte.

- La démocratie : les citoyens décident par le vote.
- La laïcité : neutralité en matière religieuse (loi de séparation de l'Église et de l'État, 1905).
- La parité homme – femme
- La République sociale : venir en aide aux plus démunis
- L'indivisibilité : la loi est la même pour tous, partout sur le territoire.

Principes et valeurs sont liés :

Exemple de la laïcité : la liberté d'avoir une opinion religieuse (croire ou ne pas croire), l'égalité (pas de discrimination en fonction de la religion des citoyens), la fraternité (quelle que soit leur religion, les citoyens appartiennent à la même communauté nationale).

3. Les symboles de la République française

Ils naissent à la fin du XVIII^{ème} siècle (1789) durant la Révolution française et s'imposent cent ans plus tard, à la fin du XIX^{ème} siècle (III^{ème} République).

- **La devise « liberté – égalité – fraternité »**
- **Le drapeau tricolore** : Le bleu et le rouge sont les couleurs de Paris, berceau de la Révolution française. Le blanc est celle de la monarchie. Paris « embrasse » le roi et le surveille, à l'origine c'est l'espoir d'une monarchie constitutionnelle.
- **L'hymne « La Marseillaise »** : Un soldat alsacien (Rouget de Lisle) compose une chanson durant la Révolution. Des régiments marseillais se l'approprient.
- **La fête nationale : 14 juillet** : 14 juillet 1789, prise de la Bastille par les Parisiens lors de la révolution française car c'était un dépôt de poudre + une prison symbole de l'injustice du roi.
- **Marianne** : Anne et Marie sont deux prénoms bibliques (grand-mère et mère de Jésus), très répandus au XVIII^{ème} siècle en France. Elle symbolise une république protectrice et courageuse.

4. Nationalité et citoyenneté : l'exercice des droits

Un enfant de nationalité française devient citoyen à 18 ans. Le citoyen possède 3 types de **droits** :

- **Des droits civils** : COCREAMES + droit de se marier, d'être propriétaire, droit à la sûreté, droit à l'égalité devant la loi et devant la justice, d'accès aux emplois publics.
- **Des droits politiques** : droit de voter, de se présenter à une élection.
- **Des droits sociaux** : le droit au travail, le droit de grève, droit à l'éducation et à la sécurité sociale (maladie-accident-chômage-retraite).

Le citoyen doit remplir 3 **devoirs** :

- Devoir juridique : respecter les lois.
- Devoir fiscal : participer à la dépense publique en payant des impôts.
- Devoir militaire et patriote : participer à la défense du pays.

En 1992, le Traité de Maastricht met en place une **citoyenneté européenne** : est considéré citoyen européen, toute personne ayant la nationalité d'un état membre de l'UE.

- Liberté de circulation, de résidence, d'études et de travail dans les 27 États membres de l'UE.
- Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européenne dans l'état de résidence.

Les 3 façons de devenir français :

- Par **filiation** : le droit du sang. Toute personne née d'au moins un parent français.
- Par **naissance** : le droit du sol. Une personne née en France de parents étrangers, et qui y réside.
- Par **acquisition** :
 - par adoption
 - par naturalisation : il faut prouver 5 ans de résidence en France, et maîtriser la langue
 - par mariage avec un(e) français(e) depuis au moins 4 ans